



Du 6 novembre 2024
District de Savoie de Football
B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX
Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81
Email : district@savoie.fff.fr
Site : <http://savoie.fff.fr>



DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCH

Les demandes de modification de match
doivent **OBLIGATOIREMENT**
être saisies sur FOOTCLUBS.

Il faut absolument répondre à chaque
demande
que ce soit favorablement ou pas.

Si la réponse est négative il faut
OBLIGATOIREMENT mettre le motif du refus.

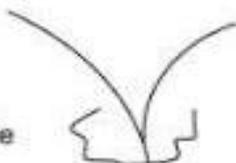


Le secrétariat du District de Savoie
sera fermé les vendredis
jusqu'au 10 novembre 2024

Merci de privilégier les mails :
district@savoie.fff.fr

SOMMAIRE

Comité directeur	pages 2-3	Commission Féminines	page 31
Secrétariat	page 4	Commission Foot Loisirs – Nouvelles pratiques.....	page 32
Trésorerie.....	page 5	Commission Technique.....	pages 33 à 38
Commission Délégations.....	page 6	Commission des Règlements	pages 38-39
Commission FMI	pages 7-8	Commission d'Appel Règlementaire	page 40
Commission Sportive.....	pages 9 à 12	Commission des Arbitres	pages 41 à 45
Commission des Jeunes.....	pages 12 à 22	Commission FAFA.....	pages 46 à 49
Commission Futsal	pages 23 à 26	Commission de Discipline.....	pages 49 à 52
Commission des Coupes	pages 27 à 30	Annexes :	page 53



Chaque fois qu'il s'agit de
faire vivre le Football, nous
saisissons la balle au bond.



COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du Lundi 04 Novembre 2024

Président : Mr ANSELME

Présents :

Mmes LECHALARD – TRILLAT – LEFEVRE – JULLIARD – VINIT
Mrs. CRESTÉE – ELHOMBRE – COHEN – GALLET – GACHET – VALENTINO – YSARD – HUNSTEDT - DESMARIEUX – SOARES – TOGNET – CARÉGLIO - JANET – FONTAINE – SPADA.

Excusés :

Mrs. GUICHARD – CLÉMENT – SAILÉ.

*_**

CONDOLÉANCES

Le président du District, Les membres du Comité de Direction et des Commissions, le personnel, adresse à Madame Gisèle PERROUD et sa famille, leurs sincères condoléances, suite au décès de son mari, **Monsieur Jacky PERROUD**, ancien secrétaire général et membre du Comité Directeur et les assurent de tout leur soutien dans cette douloureuse épreuve.

Note aux clubs - Décision du Comité Directeur

Le Comité Directeur du 14 octobre 2024 a décidé la mise en application à partir du 1er novembre 2024 de l'article 26-10-2 du RG du district : Inversion des rencontres en cas de terrain impraticable.



Note à tous les clubs et leurs licenciés

Vous trouverez en P.J. la note concernant "Le droit à l'image des sportifs et l'utilisation des vidéos des manifestations sportives".

Le district rappelle qu'une rencontre de foot peut être filmée, mais **UNIQUEMENT** pour un **USAGE INTERNE** à des fins d'analyses techniques. Ainsi la diffusion d'images ou de vidéos en dehors de ce cadre (réseaux sociaux, internet, ...) est **FORMELLEMENT INTERDITE**.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions de la part des instances du football, mais ils peuvent aussi faire l'objet de plaintes auprès des tribunaux !!!





SECRETARIAT

4 novembre 2024

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 28 Octobre au 04 Novembre 2024

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Commission des Règlements :

C.A. YENNOIS - F.C. LA ROCHETTE

Commission Sportive :

FC DE HAUTE TARENTEISE - A. FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE - A.S. LE MONTCEL(2) -U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE - F.C. VILLARGONDRAN - F.C. ST MICHEL SP. - F.C. SUD LAC (2) - GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD - FC DE HAUTE TARENTEISE - AS BRISON ST INNOCENT - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY - ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE -U.S. GRIGNON - U.S. CHARTREUSE GUIERS - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - CHAMBERY SPORT 73

Commission Des Arbitres :

SOLTYSIAK Jérôme (2) - F.C. LA ROCHETTE (2)

Commission De Discipline :

Courrier :

Henri VINCENT - C.A. ST JEAN DE MAURIENNE - PEREIRA Loris - F.C. LA ROCHETTE

Rapport :

Bernard CAMUS - Mohammed ACHALHI - SOTO Gérard

Commission FAFA :

Mairie de la Bathie

Commission Des Terrains :

FC DE HAUTE TARENTEISE

Commission De Délégation :

Magali Berlioz





TRÉSORERIE

6 novembre 2024

Virements

FJ APREMONT : 634,78 €
JS CHAMBERY : 723,84 €
FC NIVOLET : 1 165,00 €
CA YENNE : 1 142,25 €
ST PIERRE SP. : 1 655,74 €
ES DRUMETTAZ-MOUXY : 1 014,02 €
FC QUEIGE : 200,00 €
US LA RAVOIRE : 200,00 €
FC MERCURY : 775.51 €

AS BARBERAZ : 554,75 €
ENT. VAL D'HYERES : 1 169,27 €
FC BAUGES : 283,83 €
CHALLES SF : 414,20 €
GP LA SAVOYARDE : 255,02 €
CHAMBERY SPORT 73 : 2 000,00 €
FC LA ROCHETTE : 629,06 €
HTE COMBE DE SAVOIE : 79.57 €
AS NOVALAISE : 551.34 €

Chèque

US DOMESSIN : 139,78 €

ATTENTION : une différence est apparue pour certains clubs qui correspond aux amendes administratives et disciplines du 30 octobre 2024 qui n'étaient pas remontées dans les comptes clubs (FOOTCLUBS).

Une correction a été apportée.

Merci de bien vouloir régler le montant qui figure dans le tableau des sommes dues en annexe.

INFORMATION

Vous trouverez en annexe de ce Foot Savoie le tableau des sommes dues au District en date du 30 octobre 2024.

Ces sommes sont à régler au District avant le 25 novembre 2024.

Ce tableau a été adressé aux clubs par mail accompagné du R.I.B du District le 30 octobre 2024





COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

4 novembre 2024

Responsable des Désignations :

Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00,**

Précèdent la rencontre.

Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club :
n°affiliation@laurafoot.net

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci -joint :

[DEMANDE-DE-DELEGUE-PAR-LES-CLUBS-1.xlsx](#)





COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

4 novembre 2024

Président : Patrick Janet 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

F.M.I. Installation de l'application F.M.I. plus disponible sur le Play Store

Retrouvez quelques explications pour installer l'application FMI sur les tablettes récentes qui indiquent que l'application n'est plus disponible sur le store officiel de Google.

Il faut pour cela télécharger et installer le fichier d'installation (apk) de l'application FMI.

- [Télécharger le lien APK \(cliquer sur le lien\)](#)

Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

Voici la procédure pour certaines tablettes, d'autres procédures devront être utilisées ..

1. Paramètres
2. Applis et notifications
3. Préférences avancées
4. Accès spécifiques des applications
5. Installation d'applis inconnues
6. Sélectionner « Chrome »
7. Autoriser cette source

F.M.I. RAPPEL

En cas de problèmes rencontrés avant le jour du match, le jour du match sur utilisation de la tablette, vous devez nous contacter afin de trouver une solution au problème.

L'utilisation de la FMI est : OBLIGATOIRE.



FMI Procédure matchs non joués

RAPPEL : tout match proposé doit faire l'objet d'une intervention.
Dans le cas de forfaits ou de terrain impraticable : vous devez remplir la FMI
Pour cela vous disposez d'une procédure disponible sur le site

Vous trouverez le lien ci-joint

[PROCEDURE-FMI-MATCH-NON-JOUE-.pdf \(fff.fr\)](#)

FMI Procédure d'effacement données et cache

Afin d'améliorer l'utilisation de l'application FMI sur la tablette, nous vous préconisons d'utiliser la procédure d'effacement des données ci-jointe

[FMI_procedure_effacement-données-et-cache.pdf \(fff.fr\)](#)

FMI Documentation

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI

Et sur internet dans assistance FMI (adresse [HTTPS ://fmi.fff.fr/assistance/](https://fmi.fff.fr/assistance/)) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du 4 novembre 2024

Présents : Sauveur MICALLEF, Cédric YSARD, Jacky GACHET.

La Commission Sportive se réunira le mardi 12/11/2024

RAPPEL ARTICLE 26-10-2

A partir d'une date fixée chaque année par le Comité de Direction et sur décision officielle de celui-ci, le club visité aura à sa charge de présenter un terrain praticable correct pour des rencontres sous peine de match perdu par pénalité (-1 point).

L'impraticabilité de son terrain habituel ne dispensera pas le club de cette obligation. La Commission Sportive pourra également décider de l'inversion d'une rencontre des matchs Aller.

COURRIERS CLUBS

Mr BARTHOLOME : lu et noté, délégué de secteur indisponibilité

ENT.S TARENTOISE : reçu feuille de match papier D1.

F.C ST MICHEL 2 : reçu Couleurs maillots

U.S. DOMESSIN 1 : reçu feuille de match D3 A remerciement.

U.S.C AIGUEBELLE 2 : lu et noté, rencontre D4 B du 03/11/2024 terrain de ST PIERRE DE BELLEVILLE impraticable demande d'inversion Article 26-10-2.

U.S.C AIGUEBELLE : Reçu Arrêté Municipal

F.C VILLARGONDRAN 2 : lu et noté accord inversion Article 26-10-2 rencontre D4 B du 03/11/2024 terrain des Bourguignons à ST JULIEN MONT DENIS, la commission vous remercie.

F.C HAUTE TARENTOISE : lu et noté planning du Week -end du 09 /11/2024.

F.C CHAUTAGNE : lu et noté, lieu des rencontres du 10/11/2024.

F.C SUD LAC : lu et noté, réponse ci-dessous.

CHAMBERY. SPORT 73 : accord hors délai pour rencontre D3 A.



Foot SAVOIE



PV N°695 du 6 novembre 2024

NOTE AUX CLUBS

Absence de Mr BARTHOLOME délégué de secteur Chambérien, pour la période du 11/11/2024 au 05/12/2024 inclus, en cas de problème contacter un membre de la commission sportive.

F.C SUD LAC : les calendriers sportifs du district prévoient une journée de matchs remis le 11 novembre (ce qui est le cas de la rencontre CHALLES SF 1 – FC SUD LAC 1), donc la journée du dimanche est avancée au samedi (art.151 des règlements fédéraux).

AS LA BRIDOIRE 2 : rencontre N° 29455051 D5 A du 27/10/2024 : A.S LA BRIDOIRE 2 / AIX 3 nous faire parvenir avant le 12/11/2024 la copie de la feuille de match, la commission appliquera le règlement du district pour retard.

AF73 : rencontre N°29698258 D5 B du 13/10/2024 AF 73/F.C ST MICHEL 2 nous faire parvenir avant le 12/11/2024 la copie de la feuille de match, la commission appliquera le règlement du district pour retard

La commission sportive demande aux clubs d'être vigilants sur les Arrêtés Municipaux établis par leurs mairies.

COULEURS MAILLOTS CLUBS

Rappel :

F.C AIX 3: veuillez nous faire parvenir avant le 12/11/2024 la fiche couleurs maillots pour votre équipe D5 A avant amende.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE RENCONTRES

Match N° 28650162 D2 du 09/11/2024 se jouera à 19H45 : FC NIVOLET 1/ US GRAND MONT LA BATHIE 1
Accord du club adverse

Match N° 28650164 D2 du 10/11/2024 se jouera le 09/11/2024 à 20H : FC VILLARGONDRAN 1/US LA MOTTE SERVOLEX 2
Accord du club adverse

Match N° 28655391 D4 B du 10/11/2024 se jouera le 09/11/2024 à 18H AIME LA PLAGNE : FC HAUTE TARENTEISE 2/ AS HTE COMBE SAVOIE 1
Accord du club adverse

Match N° 28959398 D3 A du 09/11/2024 se jouera à 20H : LA RAVOIRE 2/CHALLES SF 1 demande d'inversion acceptée par le club adverse.

Match N° 28650400 D1 du 09/11/2024 : ST PIERRE SPORT/ ENT.S TARENTEISE 2 se jouera le 10/11/2024 à 14H.
Accord du club adverse

Match N° 28959401 D3 A du 09/11/2024 maintenu à 20H : FC CHAMBOTTE 3/CHAM.SPORT 73, réponse hors délai du club adverse



Match N° 29455060 D5 B du 10/11/2024 : ENT.VAL D'HYERES 3/F.C SUD LAC 2 demande inversion acceptée par le club adverse se jouera à 14H30 à VOGLANS.

**Match N° 29455056 D5 A du 09/11/2024 maintenue à 20H : ENT.DRUMETTAZ MOUXY 3/AS NOVALAISE 2.
Horaire refusé par le club adverse**

Match N° 29455059 D5 A du 10/11/2024 se jouera à 12H 30 (terrain de Repli GARIBALDI) F.C AIX 3 / U.S DOMESSIN 2.
Accord du club adverse

HOMOLOGATION

Article 39-4 Règlement du District :

Match N° 29698261 D5 A du 27/10/2024 : AF 73/ ENT.S TARENTEISE 3

1^{er} Forfait du club ENT.S TARENTEISE 3 (Amende 175€ District)

Résultat : ENT.S TARENTEISE 3 : 0 but, -1point

AF73 : 3 buts, 3 points

CHAMPIONNAT D4/D5

A la suite du vœu adopté à l'AG du 30 Août 2024 à VALGELON-LA ROCHETTE portant les poules de D4 à 12 équipes à partir de la saison 2025/2026, il faudra donc 3 équipes de plus en D4 en début de saison 25-26. Le CD du district décide donc la modification suivante : A l'issue de la saison 24-25, il y aura 3 montées de plus de D5 vers D4 que ne le prévoit les différents cas de nos règlements sportifs.

PHASE de PRINTEMPS

Concernant la phase de printemps, ci-dessous les modalités de la phase 2 en D5 :

Poule A NIVEAU 1 Pour accession en D4

5 premières équipes POULE A + 5 premières équipes POULE B (10 équipes).

Poule B NIVEAU 2

Les autres équipes + éventuellement les nouveaux inscrits

RAPPEL F.M.I.

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole note sur la tablette le score, les sanctions disciplinaires (onglet discipline), les changements (onglet Ent/Sor), les blessés (ées) (onglet blessures).

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées. Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI, Il faut bien faire vérifier le score, les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match, les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.



En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain. La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant 20H le dimanche soir.

En cas de non-fonctionnement de la tablette : feuille de match papier obligatoire et envoyer dans les 48H au District sous peine de match perdu pour l'équipe recevante.

COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du 4 novembre 2024

COURRIERS REÇUS

Modifications de rencontres suite à occupation des terrains :

CHAMBERY SPORT 73 / UO ALBERTVILLE / GAPS

PROGRAMMATION CHAMPIONNAT

09 NOVEMBRE 24

Match N° 28860603 UO ALBERTVILLE / AS UGINE à 18 H 00

Match N° 28860604 CHAMBERY SPORT 73 / FC AIX LES BAINS 2 à 15H30

Match N° 28860606 GAPS / FC - MERCURY à 14 H00 à LA BRIDOIRE

Match N° 28860607 FC ST-BALDOPH / ES TARENTEISE : **match remis**

JS CHAMBERY EXEMPT

NOTE AUX CLUBS - INFORMATION

Match N° 28860607 : FC ST BALDOPH / ES TARENTEISE

Vu l'occupation des terrains de ST BALDOPH CE MATCH EST REMIS AU 07 DECEMBRE



Foot SAVOIE



PV N°695 du 6 novembre 2024

U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

4 novembre 2024

TOUS les matchs sont programmés à **14h30** et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés

NOTE AUX CLUBS – RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

LIEUX ET HORAIRES DES MATCHS

Les matchs U 17 du CA MAURIENNE se joueront stade GAVARINI

Les matchs de DRUMETTAZ-MOUXY se joueront à 16H30 à DRUMETTAZ-MOUXY

Les matchs U17 de CHAMBOTTE se joueront toute la saison à LA BIOLLE

Les matchs de la JS CHAMBERIENNE se joueront au stade LEVEL

COURRIER

CHAMBOTTE
CHAMBERY SPORT 73
FCH TARENTOISE
CHARTREUSE
SAINT BALDOPH

PROGRAMMATION du 9 NOVEMBRE 2024

N° 29538486 : CHAMBOTTE- AIX se jouera à 16H00 à la BIOLLE

N° 29536215 : CHAM. SPORT 73- LA SAVOYARDE se jouera à 14H30 stade SERALINI

N° 29538505 : FC HTE TARENTOISE – MERCURY se jouera à 16H00 stade JC ROCCA à AIME

N° 29550010 : CHARTREUSE 2- VAL D'HYERES se jouera à 15H30 à SAINT LAURENT DU PONT

N° 29550009 : ENT. CHAUTAGNE/CULOZ – US LA MOTTE-SERVOLEX se jouera à 14H30 au stade des Rousses- Rue du Mergeais à BEON CULOZ (01)



Foot SAVOIE



PV N°695 du 6 novembre 2024

N° 29538504 : UO ALBERTVILLE – FC NIVOLET 2 se jouera le 09/11/2024 à 15H00 au Parc des Sports à ALBERTVILLE.

N° 29536487 : AS BARBERAZ – GAPS se jouera à 13 H 00 à BARBERAZ

MATCH REMIS

N° 29536217 : FC SAINT BALDOPH - BASSE MAURIENNE (en attente de date)

MATCH RETARD

N° 29538501 UO ALBERTVILLE- MERCURY se jouera le 11 novembre à 14H30 à Albertville.

PHASE de PRINTEMPS

Concernant la phase de printemps, ci-dessous les modalités de la phase 2 en U 17 :

CHAMPIONNAT D1 : 5 premières équipes N1 POULE A + 5 premières équipes N1 POULE B (10 équipes).

CHAMPIONNAT D2 : équipes classée 6/7/8/9 N1 POULE A + équipes classée 6/7/8/9 N1 POULE B + 1^{er} niveau 2 POULE A + 1^{er} niveau 2 POULE B (10 équipes au total).

CHAMPIONNAT D3 : l'ensemble des autres équipes. Les rapports de force seront changés entre les poules.

Pour rappel, 2 équipes d'un même club ne pourront être dans la même poule au printemps.

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du lundi 4 novembre 2024

Courriers des clubs

RECU FEUILLE DE MATCH :

SUD LAC/CHARTREUSE

ENT. DRUMETTAZ (Lu et Noté votre planning FEMININES pour l'occupation de vos terrains).



Modification d'heure & dates, planning & lieux des rencontres

AIX F.C. - GAPS.- ENT. DRUMETTAZ MOUXY – ENT. VAL D'HYERES - F.C. MERCURY – E.S. T.

LIEUX DES RENCONTRES – MODIFICATION de DATES et HORAIRE

Modification de rencontre - Journée 06 du 10/11/2024

D.1. POULE B - Journée 06. Lieu de rencontre & changement d'heure.

Match N° 29423698 : U.S. LA RAVOIRE 2 / F.C. LA ROCHETTE 1 se joue à 10H00 stade du FEJAZ.

Match N° 29423699 : AIX F.C. 2 / U.S. LA MOTTE SERVOLEX 1 se joue le samedi 09/11/2024 à 15H00 Stade GARIBALDI SYNTHETIQUE.

D.2. POULE A

Match N° 29423063 : F.C. MERCURY 2 / U.S. GRIGNON 1 se joue samedi 09/11/2024 à 16H00.

Match N° 29423065 : GAPS 2 / BAUGES F.C. 1 se joue au stade de NOVALAISE.

D.2. POULE C.

Match N° 29531270 : AIX F.C. 3 / COGNIN SPORT 1 se joue à GARIBALDI à 10H.

Match N° 29531271 : ENT. VAL D'HYERES 1 / LE BIOLLAY 1 se joue le samedi 09/11/2024 à 15H30 stade de VIMINES.

Match non joué pour terrain impraticable

Match N°.29547401. ENT. BASSE MAURIENNE 1 / ENT. DRUMETTAZ MOUXY 1, sera reprogrammé

MATCHS REMIS

**Les matchs remis suivants devront impérativement être joués avant
le lundi 18 novembre 2024 date buttoir**

D1 Poule A :

Match N° 29547401 : ENT. BASSE MAURIENNE 1 – ENT. ES DRUMETTAZ-MOUXY 1

Match N° 29547409 : ENT. BASSE MAURIENNE 1 – ES TARENTOISE 1 : match inversé et joué le 03/11/2024 à AIGUEBLANCHE

D2 Poule B :

Match N° 29424019 : ST PIERRE SPORT 1 – FC SUD LAC 1

Match N° 29424025 : FC SUD LAC 1 – US CHARTREUSE GUIERS 2 match joué le 03/11/2024



Amende

D1 Poule B : Journée N° 4 du 6 octobre 2024 - match N° 29423055 : GAPS 2 – US GRIGNON

1er forfait pour US GRIGNON qui doit au District 52 €

PHASE de PRINTEMPS

Concernant la phase de printemps, ci-dessous les modalités de la phase 2 en U 15 :

CHAMPIONNAT D1 : 5 premières équipes N1 POULE A + 5 premières équipes N1 POULE B (10 équipes).

CHAMPIONNAT D2 : équipes classée 6/7/8 N1 POULE A + équipes classée 6/7/8 N1 POULE B + Meilleur 9ième de N1 + 1^{er} niveau 2 POULE A + 1^{er} niveau 2 POULE B + 1^{er} niveau 2 POULE C (10 équipes au total).

CHAMPIONNAT D3 : l'ensemble des autres équipes réparti sur plusieurs poules. Les rapports de force seront changés entre les poules.

Pour rappel, 2 équipes d'un même club ne pourront être dans la même poule au printemps.

U15 à 8

LE PLANNING DES U15 à HUIT ET SUR LE SITE.

Plateau N°. 1 : Se joue à AIME : FC.HTE.TARENDAISE / E.S. TARENDAISE / ST. PIERRE SPORT / U.O.A

Plateau N°. 2 : Se joue au PONT DE BEAUVOISIN : GAPS / F.C. MERCURY / LA RAVOIRE.





U13 Yann THILL : 06 50 96 07 02

Réunion du lundi 4 novembre 2024

Note aux clubs

"Pour la suite des championnats (J4, J5, J6 et J7) :

- US LA MOTTE 5 (équipe féminine) remplace l'exempt dans la poule D2-A
- CA MAURIENNE 2 remplace COGNIN SPORT (forfait général) dans la poule D3-B

Merci d'en prendre acte pour les journées à venir."

• L'accession au critérium régional pour la 2^{de} partie de saison ne se fera uniquement via la poule D1-A pour les 3 premières équipes du classement.

• Il devient **OBLIGATOIRE** que l'ensemble des clubs face systématiquement leurs demandes de modifications via FootClubs afin d'avoir la réponse aux demandes de modifications des matchs par leurs adversaires.

D'où l'importance que l'ensemble des clubs surveillent régulièrement leurs notifications FootClubs. Il paraît inenvisageable pour nous de faire la chasse aux réponses !

• Depuis week-end du 05/10/24, les FMI sont actives pour les matchs U13 pour toutes les poules D1 et D2. **Il est obligatoire pour ces divisions-là de passer par la FMI.**

Un tuto vous est proposé sur le lien suivant pour la préparation de match des week-ends à venir.

<https://www.youtube.com/watch?v=of4KMDHDbY0>

(Tutoriel pour une démonstration sur le foot à 11.)

MODIFICATION DES LIEUX ET HORAIRES DES RENCONTRES

• Modification de rencontres. Sont à effectuer en priorité sur footClub, pour une meilleure visibilité.

• Nous invitons l'ensemble des clubs à vérifier les accréditations à la FMI des éducateurs sur footclub.

• **Nous rappelons aux clubs que le retour des feuilles de matchs est obligatoire encore trop de manque sur les 3 premières journées dans toutes les catégories.**

Celle-ci nous permette une meilleure harmonie des poules



RETOUR FEUILLE DE MATCH

Les feuilles de match U13 D3 devront être transmises au District de Savoie au plus tard le dimanche soir avant 20h00.

Vous pouvez les envoyer par mail ou SMS
La photo de la feuille de match

L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U13 D1 et D2 à senior fille et garçon.

Avec l'obligation de la transmettre le dimanche soir avant 20h00.

En cas de problème, merci d'envoyer par SMS
Le résultat du match ou la photo de la feuille de match papier

• Les clubs cités ci-dessous de D3 sont priés de nous faire parvenir impérativement les feuilles de match à venir sur ce mois de novembre. Nous avons eu trop non-réception :

- F.C. AIX
- BASSE MAURIENNE
- BELLEY
- CHAMBERY SPORT 73
- GRIGNON
- J.S. CHAMBERIENNE
- SUD LAC

Courriels reçus pour demande de modification pour le samedi 9 novembre 2024

-F.C. AIX contre le F.C. CHAMBOTTE en D1 poule A

-F.C. AIX contre l'U.S. CHARTREUSE GUIERS en D1 poule B

se joueront au stade GARIBALDI à 12H30

-GAPS contre LA RAVOIRE 2 en D1 poule A se jouera à PONT DE BEAUVOISIN à 12H

-F.C. ST BALDOPH contre LA SAVOYARDE 2 se jouera à St BALDOPH à 13H30

-LA SAVOYARDE recevra au STADE DES MARAIS ROUTE DU STADE à LAISSAUD les clubs de LA MOTTE SERVOLEX et ENT VAL D'HYERES à 14H

-CŒUR DE SAVOIE contre ST PIERRE SPORT 3 se jouera à CHIGNIN

-F.C. HAUTE TARENTEISE contre LA RAVOIRE 1 se jouera au stade ALBERT MARTIN à BOURG ST MAURICE

Toute demande de modification de matchs doit être impérativement effectuée via FOOTCLUB.



U11 Fabien FONTAINE

4 novembre 2024

Courriers reçus :

- AS UGINE : demande de modification niveau équipe 1 - ACCORD. Elle sera intégrée dès la J3 du 9/11 en D2.
- FC HAUTE TARENTEISE : engagement d'une équipe féminine sur les plateaux des 9/11 et 30/11 – ACCORD
- GAPS : plateau du 9/11 à NOVALAISE – FAL modifié
- FC HAUTE TARENTEISE : plateau du 9/11 à AIME LA PLAGNE – FAL modifié
- COEUR DE SAVOIE : les plateaux U11 auront lieu au stade de CHIGNIN – FAL modifié
- AIX FC : plateau D1 du 9/11 à 9h45 – FAL modifié
- FC CHAMBOTTE : plateau D2/D3 à 9h30 – FAL modifié

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux du 05 octobre 2024

D1

- FC LAISSAUD 1 (feuille d'effectif)
- AIX FC 1 et 2 (feuille d'effectif)

D2/D3

- FC CHAMBOTTE 4 et 1F (feuille d'effectif / vous avez inséré la feuille de critérium à la place)
- AIX FC 3 ET 4 (feuille d'effectif ET feuille de critérium)
- BIOLLAY FC 1 ET 2 (feuille d'effectif)
- FC LAISSAUD 2 ET 3 (feuille d'effectif)
- US GRIGNON (feuille de critérium)

DERNIER RAPPEL : Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 11 novembre sous peine d'amende de 35 euros.

Documents non saisis sur le FAL – Plateaux du 12 octobre 2024

D1

- FC LAISSAUD 1 (feuille d'effectif et de critérium)
- AIX FC 1 et 2 (feuille d'effectif)
- AS BARBERAZ 1 (feuille d'effectif)
- FC MERCURY (feuille de critérium / vous avez inséré la feuille d'effectif à la place)



D2/D3

- US CHARTREUSE GUIERS Féminines (feuille d'effectif)
- FC MERCURY 4 (feuille de critérium / vous avez inséré la feuille d'effectif à la place)
- AF MONTMELIAN 3 (feuille d'effectif)
- BIOLLAY FC 1 ET 2 (feuille d'effectif et de critérium)
- AS BARBERAZ 2 ET 3 (feuille d'effectif)
- ENT VAL D'HYERES 1 ET 2 (feuille d'effectif)
- ENT VAL D'HYERES 3 (feuille d'effectif)
- FC CHAMBOTTE 4 (feuille d'effectif)

Retour des documents manquants sur le FAL avant le lundi 11 novembre sous peine d'amende de 35 euros.

U9 Philippe SALVATORE

Des modifications ont été réalisées sur les journées des 09 et 16 novembre.

Soyez vigilants, merci de prendre en considération les informations du F.A.L.

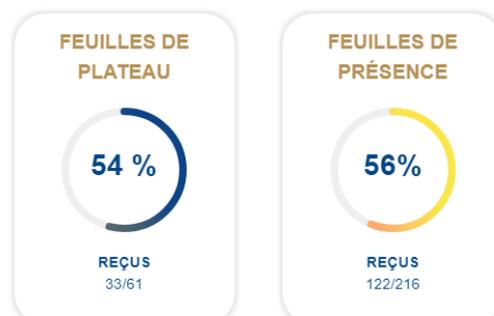
Les journées suivantes (23/11 ; 30/11 et 07/12) vous seront communiquées très rapidement, via le F.A.L.

Retour des documents (feuilles de plateaux et feuilles d'effectifs) :

Attention : le club accueil doit déposer les deux documents et ne pas transmettre sa feuille d'effectif à la place de la feuille de plateau).

Merci d'être vigilant au retour des documents (statistiques sur les 2 premières journées) :

DOCUMENTS





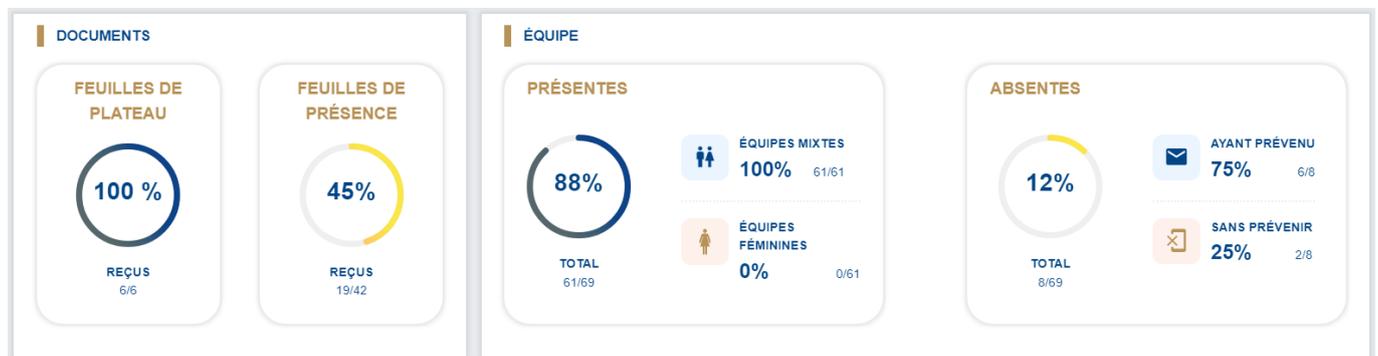
U6/U7 Edouard FROGER

Le logiciel F.A.L. (accessible via Footclubs) a été mis en place sur cette phase d'automne. Il permet de déposer les feuilles de plateaux et les feuilles d'effectifs pour les catégories U6 et U7.

Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le logiciel :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir

Documents U7



Documents U6



4 feuilles de plateaux manquantes :

UNIQUEMENT LES SITES AVEC FEUILLE MANQUANTE

<input type="checkbox"/>	Journée	Secteur	Poule	Site	Organisateur	Feuille de plateau
<input type="checkbox"/>	Journée 1 - 19/10/2024	POULE UNIQUE	UNIQUE	SITE 1	519473 - A.S. MONT JOVET BOZEL	✗ ⊕
<input type="checkbox"/>	Journée 1 - 19/10/2024	POULE UNIQUE	UNIQUE	SITE 2	514438 - C.A. YENNOIS	✗ ⊕
<input type="checkbox"/>	Journée 1 - 19/10/2024	POULE UNIQUE	UNIQUE	SITE 3	518768 - U.S. LA RAVOIRE	✗ ⊕
<input type="checkbox"/>	Journée 1 - 19/10/2024	POULE UNIQUE	UNIQUE	SITE 4	580955 - U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	✗ ⊕



Pour rappel, avec la multiplication des rencontres le samedi après-midi (U13, U17, U20, U15F, U18F), 3 créneaux de pratique sont autorisés :

- RDV 14H00 – Début 14H30 (horaire par défaut)
- RDV 13H30 – Début 14H00
- RDV 13H00 – Début 13H30

Toutes les journées ont été programmées jusqu'au 07 décembre prochain.

En cas de modification d'horaire ou de lieu, merci de nous le faire savoir, dans les meilleurs délais, par retour de mail à : edouard.froger@savoie.fff.fr

Pour rappel, l'horaire indiqué est celle **du début du plateau** :

JOURNÉE 3 - SAMEDI 30 NOVEMBRE 2024 - CLASSIQUE

SITE 1 - 13h30	SITE 2 - 14h	SITE 3 - 14h
<input type="checkbox"/> ANNULER	<input type="checkbox"/> ANNULER	<input type="checkbox"/> ANNULER
560679 - A.S. DE BARBERAZ 730290101 - BARBERAZ - STADE MU...	582556 - GROUPEMENT JEUNES DE L'... 732040101 - LE PONT DE BEAUVOISIN ...	604423 - AIX F.C. 730060301 - AIX LES BAINS - STADE ...
14 équipe(s)	12 équipe(s)	13 équipe(s)





COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 4 novembre 2024

Liste définitive des équipes inscrites pour le championnat 2024/2025

Pour le 73 :

ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 2
FUTSAL BOURGET UNITED 1
U S CHARTREUSE GUIERS 1
FUTSAL K-PUC 1 MONTMELIAN
ASSOCIATION SAVOYARDE FUTSAL MOUTIERS

Pour le 74 :

THONON LES BAINS
CLUSES BONNEVILLE FORON 74
F C VERMILLON

Les calendriers sont en ligne depuis la semaine dernière sur le site du District de la Savoie, ils ont été modifiés suite à l'arrivée tardive de ASF MOUTIERS qui prend la place de l'exempt. Les dates des deux premières journées pour cette formation et ses adversaires ont été repoussées.

ATTENTION, LA RENCONTRE DU FUTSAL K PUK MONTMELIAN CONTRE ASF MOUTIERS EST PARAMETREE PAR DEFAUT AU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024 EN ATTENTE DE LA BONNE DATE.

Coupes de Savoie Futsal 2025

DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR TOUTES LES CATEGORIES

DIMANCHE 8 DECEMBRE 2024

PAR COURRIEL AU DISTRICT DE SAVOIE

AVEC LES DATES, MERCI DE NOUS INFORMER SI VOUS DISPOSEZ D'UN GYMNASSE, POUR QUELLE CATEGORIE, LES CRENEAUX HORAIRE DONT VOUS DISPOSEZ.



Catégorie U12/13 MASCULINS :

Dates retenues pour les Plateaux :

1^{iere} journée, samedi 18 ou dimanche 19 janvier 2025 doit rester 12 équipes

2^{ieme} journée, samedi 01 ou dimanche 2 février 2025 doit rester 6 équipes

3^{ieme} journée, demies finales samedi 15 ou dimanche 16 février 2025 avec 2 poules de 3 équipes.

Finale dimanche 23 février 2025

Catégorie U 14/15 MASCULINS :

Dates retenues pour les Plateaux :

1^{iere} journée, samedi 11 ou dimanche 12 janvier 2025 doit rester 12 équipes

2^{ieme} journée, samedi 25 ou dimanche 26 janvier 2025 doit rester 6 équipes

3^{ieme} journée, demies finales samedi 15 ou dimanche 16 février 2025 avec 2 poules de 3 équipes.

Finale dimanche 23 février 2025

Catégorie U 16/17 MASCULINS :

Dates retenues pour les rencontres en élimination directe avec FMI. Dates au choix du club recevant :

1^{iere} journée, samedi 04 ou dimanche 05 janvier 2025. Toutes les équipes

2^{ieme} journée, samedi 18 ou dimanche 19 janvier 2025. Tour de cadrage si besoin

3^{ieme} journée, samedi 01 ou dimanche 02 février 2025 si nécessaire, doit rester 4 équipes.

Demies finales samedi 15 ou dimanche 16 février 2025

Finale dimanche 23 février 2025

Catégorie U 18/19/20 MASCULINS :

Cette coupe aura lieu si au moins 6 formations sont inscrites.

Suivant le nombre d'inscrits, élimination directe avec FMI ou plateaux

1^{iere} journée, samedi 18 ou dimanche 19 janvier 2025

2^{ieme} journée, samedi 01 ou dimanche 02 février 2025

3^{ieme} journée, samedi 15 ou dimanche 16 février 2025 si nécessaire

Finale dimanche 23 février 2025

Catégorie SENIORS MASCULINS :

Rappel, les formations du 73 et 74 qui évoluent dans le championnat Futsal sont inscrites d'office.

Peuvent participer toutes les équipes du championnat de SAVOIE foot traditionnel sur simple inscription

gratuite au District 73, avec un gymnase c'est bien, sans c'est possible quand même. Tirage au sort

intégral avec les équipes sans gymnase jouant à l'extérieure

Dates des semaines retenues, les matchs pouvant se jouer en semaine, le soir. Les rencontres sont en élimination directe et FMI :

1^{ier} tour, les rencontres doivent se dérouler entre le 6 et le 12 janvier 2025

2^{ieme} tour, les rencontres doivent se dérouler entre le 20 et le 26 janvier 2025

3^{ieme} tour, les rencontres doivent se dérouler entre le 3 et 9 février 2025

Finale le dimanche 23 février 2025.



COUPE FUTSAL FEMININE

Catégorie U12/13 FEMININE :

Cette coupe aura lieu si au moins 6 formations sont inscrites.

Dates retenues pour les Plateaux :

1 ieme journée, samedi 11 ou dimanche 12 janvier 2025

2 ieme journée, samedi 01 ou dimanche 02 février 2025

3 ieme journée, samedi 08 ou 09 février 2025 si besoin

Demies finales les 15 ou 16 février 2025 si besoin

Finale le dimanche 02 mars 2025

Catégorie U14/15 FEMININE :

Cette coupe aura lieu si au moins 6 formations sont inscrites.

Dates retenues pour les Plateaux :

1 ieme journée, samedi 04 ou dimanche 05 janvier 2025 si besoin

2 ieme journée, samedi 18 ou dimanche 19 janvier 2025

3 ieme journée, samedi 01 ou 02 février 2025

Demies finales les 15 ou 16 février 2025 si besoin

Finale le dimanche 02 mars 2025

Catégorie U16/17/18 FEMININE :

Cette coupe aura lieu si au moins 6 formations sont inscrites.

Dates retenues pour les Plateaux :

1 ieme journée, samedi 11 ou dimanche 12 janvier 2025

2 ieme journée, samedi 25 ou dimanche 26 janvier 2025 si besoin

3 ieme journée, samedi 08 ou 09 février 2025

Demies finales les 15 ou 16 février 2025 si besoin

Finale le dimanche 02 mars 2025

Catégorie SENIORS FEMININE :

Cette coupe aura lieu si au moins 6 formations sont inscrites.

Dates retenues pour les Plateaux :

1 ieme journée, samedi 04 ou dimanche 05 janvier 2025 si besoin

2 ieme journée, samedi 18 ou dimanche 19 janvier 2025

3 ieme journée, samedi 01 ou 02 février 2025

Demies finales les 15 ou 16 février 2025

Finale le dimanche 02 mars 2025

Pour toutes les catégories féminines, le District vous donne la possibilité d'inscrire 2 équipes.

Si vous inscrivez 2 équipes, il faudra communiquer **en même temps**, 2 listes de joueuses avec numéros de licence, 1 par équipe engagée sans possibilité d'un passage d'une équipe à l'autre en cours de compétition. Ces listes ne sont pas limitées en nombre de joueuses. Lors de la compétition, seules 10 joueuses pourront prendre part aux compétitions par journée. D'une journée à l'autre, les 10 joueuses peuvent être modifiées mais en restant dans la liste communiquée à l'inscription.



APPEL A CANDIDATURE POUR ORGANISER LES JOURNEES FINALES DES COUPES DE SAVOIE FUTSAL MASCULINE ET FEMININE

DATE LIMITE DE CANDIDATURE 8 DECEMBRE 2024
par courriel au District de SAVOIE

FINALE FUTSAL MASCULINE

Cahier des charges :

Un gymnase disponible toute la journée du dimanche 23 FEVRIER 2025 équipé de tribunes et 4 vestiaires joueurs + 1 vestiaire arbitre 9H00/18H00

Disposer d'une sono

Organiser une buvette, petite restauration.

Fournir aux équipes et arbitres de l'eau et petites collations.

Prévoir table de marque et si possible panneau score

4 ou 5 finales se dérouleront ce jour là

FINALE FUTSAL FEMININE

Cahier des charges :

Un gymnase disponible toute la journée du dimanche 02 MARS 2025 équipé de tribunes et 4 vestiaires joueurs + 1 vestiaire arbitre 9H00/18H00

Disposer d'une sono

Organiser une buvette, petite restauration.

Fournir aux équipes et arbitres de l'eau et petites collations.

Prévoir table de marque et si possible panneau score

4 finales

Attention, si le nombre d'équipes était insuffisant dans certaines catégories lors des inscriptions, cette journée pourrait être modifiée.

	<p>PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE</p> <p>UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION</p> <p>450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr</p>	
		



COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Président : Jérôme SPADA 06.76.04.25.57

Membres : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du 04 novembre 2024

Présents : Jérôme SPADA, Patrick JANET,

Excusée : Ghislaine RAYNAL

CANDIDATURE à L'ORGANISATION DES FINALES

La Commission lance un appel à candidature aux clubs pour l'organisation des finales des Coupes de SAVOIE pour cette saison 2024-2025 aux dates suivantes :

Samedi 05 avril pour la coupe U13 Pitch****

Jeudi 29 mai pour les coupes U13 Pignier- Seralini et U11 Crédit Agricole

Samedi 07 juin pour les coupes U15 - U17 et U20

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 31 mai chez le vainqueur du championnat de division 1 de la saison dernière à savoir :

Le FC MERCURY

Le club candidat doit disposer d'un terrain herbe ou synthétique et de quatre vestiaires minimums.

******Pour la Coupe U13 Pitch le club organisateur doit disposer obligatoirement de DEUX terrains de foot à 11 avec cages de foot à 8**

Les candidatures doivent être adressées à la commission des Coupes (district@savoie.fff.fr) avant le 12 décembre 2024

Les candidatures seront validées par le comité directeur courant janvier



TIRAGE DES COUPES

REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE

8^{ème} de finale le 22 février 2025

Tirage prévu début décembre

RAFFIN

1/4 de finale le samedi 20 avril 2025

Tirage prévu début décembre

FEMININES A 8

1/4 de finale soit le 19-20 ou 21 avril 2025

Tirage prévu le 10 mars 2025

U20 TRIQUET

1/4 de finale le samedi 20 avril 2025

Tirage prévu le 10 mars 2025

U17 TRONCY

Au vu des équipes restantes en Coupes la commission décide d'avancer les 1/4 de finale au 08 mars 2025 pour éviter ce tour pendant les vacances de Pâques

Tirage prévu début novembre

FC B.E MERCURY

vs

CHARTREUSE GUIERS

Match reporté au 14 décembre 2024 à 14h00

A jouer impérativement à cette date

(prévoir terrain de repli au besoin)

U15 PILLET

Au vu des équipes restantes en Coupes la commission décide d'avancer les 1/4 de finale au 08 mars 2025 pour éviter ce tour pendant les vacances de Pâques



Tirage prévu début novembre

TRANSMISSION FMI

**L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à seniors filles et garçon
Avec l'obligation de la transmettre le dimanche soir avant 20h00**

En cas de problème, merci d'envoyer par SMS
Le résultat du match ou la photo de la feuille de match papier

U13 PITCH

2^{ème} tour le samedi 07 décembre 2024 à 14h00
2 qualifiés par plateaux

Tirage en ligne sur le FAL

U13 PIGNIER

2^{ème} tour le samedi 03 mai 2025 à 14h00
2 qualifiés par plateaux

Tirage prévu début novembre et sera disponible sur le FAL

U13 SERALINI

2^{ème} tour le samedi 03 mai 2025 à 14h00
2 qualifiés par plateaux

Tirage prévu début novembre et sera disponible sur le FAL

U11 CREDIT AGRICOLE

2^{ème} tour le samedi 15 mars à 10h00
2 qualifiés par plateaux

Tirage prévu début novembre et sera disponible sur le FAL

**Les clubs ne pouvant pas recevoir le plateau à l'heure et/ou au lieu prévu, doivent se rapprocher des autres clubs de leur plateau pour définir ensemble des nouvelles modalités.
Merci d'informer la Commission des Coupes.**



RETOUR FEUILLE DE PLATEAU et CLASSEMENT
Via l'onglet FAL (football animation & loisir)

Compétitions – DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL



Les feuilles de plateaux et classements devront être retournées via l'onglet FAL au plutôt le
mercredi suivant celui-ci.

Ce délai dépassé la commission sera dans l'obligation d'infliger une amende.
Merci pour votre compréhension.

Pour toutes demandes complémentaires vous pouvez contacter :
Edouard FROGER ou Jérôme SPADA





FEMININES SENIORS

Président : **GACHET JACKY** 06 12 22 99 82

Responsable : **Alain HANS** 06 28 06 72 52

Réunion du 4 novembre 2024

COURRIER REÇU

Reçu : DEMANDE de MODIFICATION Match N° 29203752 du 10/11 ST REMY / HTE TARENTEISE 2
Demande Refusée. la commission programmera le match à l'heure et au jour officiel ;

CHAMPIONNAT

Matchs du 10 novembre 24 à 10 H 00

Match N° 29203752 ST-REMY / HTE TARENTEISE 2 à 10H00

Match N° 29203753 ENT APCR / ENT PONT BOUBRE

Match N 29203754 CS FOOTBALL / CA YENNE

Match N°29203755 USC AIGUEBELLE / FC CHAUTAGNE

EXEMPT US DOMESSIN

**EN CAS DE TERRAIN IMPRATICABLE LES MATCHS DEVRONT ETRE OBLIGATOIREMENT INVERSES
ARTICLE 26-10-2**

INFORMATIONS - NOTE AUX CLUBS

**La commission doit avoir impérativement le lundi précédent la rencontre avant 18 h00 toutes les
modifications « horaires, terrains. »
SANS ACCORD DES 2 CLUBS LA COMMISSION PROGRAMMERA LES RENCONTRES A L'HEURE
OFFICIELLE ET AU JOUR PREVU AU CALENDRIER.**

FOOT LOISIRS – NOUVELLES PRATIQUES

Référent : Fabien FONTAINE

4 novembre 2024

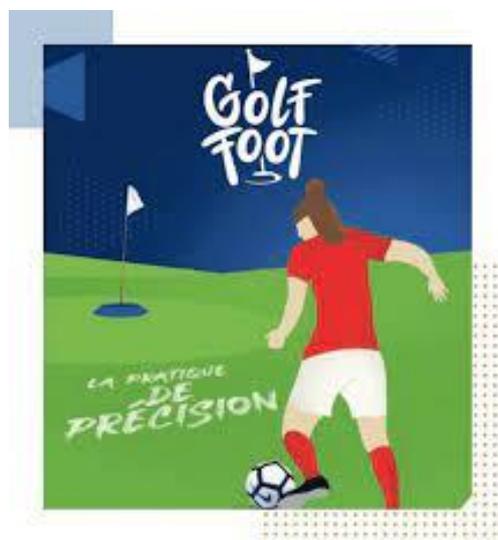
Le district met à disposition gratuitement un kit « découverte » pour la pratique du **GOLF FOOT** et du **FUTNET** afin que les clubs puissent initier les licenciés à la pratique.

La pratique du Golf Foot consiste à envoyer, avec des frappes du pied, un ballon de football pour atteindre une cible, avec le moins de frappes possible ou le moins de temps possible.

L'avantage du golf foot est d'améliorer le potentiel technique et mental du joueur sous une forme ludique.

Le futnet était auparavant appelé « tennis ballon ».

Pour vous procurer les kits, prenez contact avec la commission foot loisir du district ou avec Édouard FROGER pour connaître les modalités et la période de prêt de mise à disposition du matériel.





COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 6 novembre 2024

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER - CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Membres de la Commission Technique :

Samir ALKACHEV - Benjamin ALLART - Abdessalem ARAFA - Guillaume BRANDELY - Christian BROCHE - Thomas COSTE - Philippe DHERBEYS - Rafik ES SLASSI - Olivier FRESCHI - Cédric GAUTHIER - Malorie GUETAZ - Titouan HELOIRÉ - Kamel HOUNA - Jimmy JUGLARET - Roger KAPUNDJU - Bertrand LECONTE - Jean Christophe LECOQ - Nicolas PANTEGHINI - Alain PAWELEC - Morgane PELLEGRIN - Julien PERNEY - Marc ROULET - Jonathan SERENA - Romain VERGER.

NOTE AUX CLUBS

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

<https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/>

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.



FORMATIONS 2024 - 2025

- Formation CFI « Gardien de but » Module découverte - limitée à 12 personnes

Dates : samedi 19 octobre 2024 et lundi 11 novembre 2024

Lieu : SAINT PIERRE D'ALBIGNY

Coût : 150 €

Inscriptions retenues : 9

ERRARD Thibaut (FC BAUGES)

Valentin SIMAC LEJEUNE (FC DU NIVOLET)

Aubin MORELON – Maxime LAMBERT (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)

Cédric BRELAUD (US LA RAVOIRE)

Gabin GAUCHER (FC HAUTE TARENTEISE)

Mike PERRON (AIX FC)

Adil BOUZALMAD (UO ALBERTVILLE)

Benjamin JACQUY (GAPS)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 15 octobre 2024

- Formation CFI U10/U13 Mineurs Filles et Garçons - limitée à 16 personnes

Dates : jeudi 31 octobre 2024 et samedi 14 décembre 2024

Lieu : BARBERAZ

Coût : 150 €

Inscriptions retenues : 15

Rafael GRATTESOL (FC HAUTE TARENTEISE)

Nael HAULI – Kais CALLETTI – Rafael VICENTE BRAZAO (CA MAURIENNE)

Zakarya DGHOUGHFI – Come MICHEL (AS UGINE)

Lukas CHARPENTIER (FC NIVOLET)

Bastien HALTER (FC CHAMBOTTE)

Emre Taha AYDOGAN (ES TARENTEISE)

Mattéo FARION – Noé POMIN (FC MERCURY)

Ergina LAJCI (AS BARBERAZ)

Anaïs PARROUR (AS LA BRIDOIRE)

Cloé GAUDET TRAFIT (US PONTOISE)

Tiago COSTA FERNANDES (US LA RAVOIRE)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 28 octobre 2024

- Formation CFI Projet Club - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 14 décembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 0

- Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 18 janvier 2025 et mercredi 5 février 2025

Lieu : LA MOTTE SERVOLEX

Coût : 150 €

Inscriptions retenues : 17

Olivier DALPHIN – Killian DULLIN – Thibaut ERRARD (FC BAUGES)

Antoine MIGUET – Lambert VITE (US LA MOTTE SERVOLEX)

Laura BUCHET DIT CARRON (FC CHAMBOTTE)



Dean PAJAJ (UO ALBERTVILLE)
Fatih CUCUN (CA MAURIENNE)
Mame LY (CA YENNE)
Yoann BERGER MOLLARD (GAPS)
Yannick SCHENKL – Olivier OTT (AS LA BRIDOIRE)
Tristan TRILLAT – Allan PAUL – Pierre CHANROND (US DOMESSIN)
Hasan ERFIDAN – Gilles OKALA (ES TARENTEISE)

- Formation CFI U10/U13 Mineurs Filles et Garçons - limitée à 16 personnes

Dates : vendredi 7 mars 2025 et mercredi 23 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 2

Benjamin WEST (AS HTE COMBE DE SAVOIE)
Léo GAUDIN (UO ALBERTVILLE)

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 12 mars 2025 et mercredi 26 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions retenues : 17

Johnny HOAREAU – Thomas LAURENT (FC LAISSAUD)
Romuald BENDOTTI (MONTMÉLIAN A)
Alexandre DESCH (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)
Ilter SASMAZER (AIX FC)
Rudy HUOT – Godefroid SESSOU (UO ALBERTVILLE)
Baptiste ORDONNEZ (US LA MOTTE SERVOLEX)
Nicolas HOUDAYER (ST PIERRE SPORT)
Delphine TOUFFLET – Estelle MAISON (FC BAUGES)
Mathieu TESSIER (ENT F CHAUTAGNE)
Johan QUELQUEJEU – William GALOFARO – Romain PELLICIER (US CHARTREUSE GUIERS)
Romain CHEVALLIER (AS UGINE)
Jugen GUILBEAU (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)

**FORMATION
COMPLETE**

- Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 15 mars 2025 et samedi 29 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 16

Mehmet GOK – Julien SQUARCIONI (FC BAUGES)
Vincenzo MALVASO - Luc FLEURY (MONTMÉLIAN A)
Salvatore GALLETTI – Laurent BRUNET (AIX FC)
Fode Mamoudou TOURE (UO ALBERTVILLE)
Maxime MATHION (US LA MOTTE SERVOLEX)
Arnaud HALLET (US CHARTREUSE GUIERS)
Fatih CUCUN (CA MAURIENNE)
Jérémy DURET (FC ST BALDOPH)

Candidats non prioritaires car hors département

Dorval LOURENCO (FC CRUSEILLES 74)
Abdelhamid BENAYAD (US ARGONAY 74)
Kélian GAULET - Brendan LAURENT (FC LA SEMINE CHEINE EN SEMINE 74)



Nathalie BALDECK (CS ST PIERRE EN FAUCIGNY 74)

- **Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes**

Dates : samedi 15 mars 2025 et samedi 19 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 9

Ergina LAJCI (AS BARBERAZ)

Jérôme BONTRON – Alexis CHABERT (FC CHAMBOTTE)

Paul DA SILVA DIAS (AS HAUTE COMBE)

Raphaël DE BORTOLI – Dylan ROIGNAU – Raphaël GELLON (ES TARENTEISE)

Ethan GAUTIER (US LA RAVOIRE)

Sébastien MARTIN (US ST REMY DE MAURIENNE)

- **Attestation Fédérale « FUTNET » - limitée à 16 personnes**

Dates : samedi 12 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Tiago COSTA FERNANDES (US LA RAVOIRE)

- **Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes**

Dates : mercredi 14 mai 2025 et samedi 14 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 3

Adil BOUZALMAD (UO ALBERTVILLE)

Bastien SLOSSE (AIX FC)

Candidat non prioritaire car hors département

Karim NASSIK (GFA RUMILLY VALLIERES 74)

CERTIFICATIONS 2024 - 2025

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mercredi 13 novembre 2024

Lieu : DRUMETTAZ

Coût : 70 €

Inscription retenue : 1

Jurgen GUILBEAU (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)

Les thèmes et la convocation a été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 17 octobre 2024.

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : jeudi 21 novembre 2024

Lieu : LA RAVOIRE

Coût : 70 €

Inscriptions retenues : 5

Romain LESUR - Théo ALEXANDRE (AIX FC)

Gilles MIGUET (AS NOVALAISE)

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)



Cédric BAULON (US CHARTREUSE GUIERS)

Les thèmes et la convocation a été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 28 octobre 2024.

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : mardi 3 décembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions retenues : 4

Driss SIF (ENT S ST PRIEST 69)

Grégory FRANCO (SPORTING NORD ISERE 38)

Luc THOMASSON (ETS CERNEX 74)

David GLENAT (ASL ST CASSIEN 38)

Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : mardi 10 décembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 17 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

Marco SALERNO (US ANNECY LE VIEUX 74)

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 6 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 4

Matthis LUSSIEZ (US LA RAVOIRE)

Aymeric LATHUILE (ES TARENTEISE)

Sébastien PUIPIER (ETS LE BOURGET DU LAC)

Candidat non prioritaire car hors département

EI AMIAR (ES SEYNOD 74)

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 22 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 3

Mickael ROUX (US LA RAVOIRE)

Candidat non prioritaire car hors département

EI AMIAR (ES SEYNOD 74)

Erwan GUIAVARC'H (ETS CERNEX 74)

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 2 juin 2025

Lieu : à définir



Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

EI AMIAR (ES SEYNOD 74)

Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 19 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

David BEQUIE (RIVES SP 38)

COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : René SAILE

Réunion du 4 novembre 2024

Président : M. René SAILE, Port : 07 84 71 06 82

Membre : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76

M. Jean Marc Guichard

Présent : Patrick JANET

Excusés : René SAILE, Jean Marc Guichard

Réserve d'avant match

Dossier N° 05 : match numéro 229746584 F.C. Du Nivolet 2- Ent.S. Drumettaz Mou 1 -coupe TRONCY du 19/10/2024



Réclamations d'après match

Dossier N° 06 : match numéro **28650153** C A YENNOIS - F.C. Du NIVOLET 1 seniors D2 du 27/10/2024

Dossier N° 07 : match numéro **2 28860597** U O A – E S TARENTEISE U20 district du 26/10/2024

Courrier

Courrier YOUNES EL BOUZIANI : lu et noté

Décisions

Dossier N° 05 : match numéro 229746584 F.C. Du NIVOLET 2- ENT.S. DRUMETTAZ MOU 1 -coupe TRONCY du 19/10/2024

Décision paraîtra dans un prochain PV.

Dossier N° 06 : match numéro 28650153 C A YENNOIS - F.C. DU NIVOLET 1 seniors D2 du 27/10/2024

Décision paraîtra dans un prochain PV.

Dossier N° 07 : match numéro 28860597 U O A – E S TARENTEISE U20 district du 26/10/2024

Décision paraîtra dans un prochain PV.



COMMISSION d'APPEL en MATIERE RÈGLEMENTAIRE

4 novembre 2024

Objet : DOSSIER N° 1 : Appel du Club de ST PIERRE SPORT FOOTBALL contre la décision de la commission sportive parue dans le PV n° 693 du mercredi 23 octobre 2024 concernant le Match n°28653375 – Senior D1 – ST PIERRE SPORT FOOTBALL – US CHARTREUSE GUIERS – du 28/09/2024.

Les personnes concernées par ce dossier, sont convoquées le :

Le lundi 18 novembre 2024 à 18h30

Au siège du district de Savoie de Football – Maison des Sports
90, Rue Henri Oreiller – parc de Buisson-Rond
73000 CHAMBÉRY

aux fins d'être entendues sur l'objet cité.

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.

La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.

Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

La commission demande aux personnes convoquées d'attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la Commission d'Appel viendra vous accueillir afin de vous rendre à la salle d'audition.

**Le Président de la Commission,
M. FONTAINE**



COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 4 novembre 2024

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Jacky MESTACH, Gérard SOTO, Alphonse LOMBARD, Emmanuel BONTRON,

Excusés : Mrs Luc ALIX, Evan BONTRON, Christophe DUPAYS

COURRIERS CLUBS et ARBITRES

Mail, Courrier Arbitre:

-M. Ahamada MADI (indépendant), rapport sur arbitre de touche du 20 octobre 2024 : ADCR 2 – NOVALAISE I

-M. Habib NEFFATI (LAISSAUD), signale un changement de date de match U15 sur lequel il est désigné.

-M. Younes EL BOUZIANI (AIX LES BAINS), souhaite participer aux séances de formation Ligue.

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur:

-M. Jérôme SOLTYSIAK observation de M. Cyril TISSOT (LAISSAUD), le 13/10/24

-M. Gilles HUNSTEDT observation de M. Christophe DUPAYS (DRUMETTAZ MOUXY), le 27/10/24

-M. Gilles HUNSTEDT observation de M. Nathan VANDURNE (C A M), le 19/10/24

-M. Bernard CAMUS observation de M. Bryan RAPHAEL (CUINES), le 19/10/24

-M. Bernard CAMUS observation de M. Bilal CHAFAI (MERCURY), le 20/10/24

Mail, Courrier Club:

-Club de MONTMELIAN A F, demande concernant les désignations

-Club de C A MAURIENNE, demande concernant la représentativité au sein du club de M. Nathan VANDURME

Réponse : Après demande faite auprès de la Commission du Statut d'arbitrage, il en résulte que M. Nathan VANDURME représente le club du CA MAURIENNE depuis son début dans la fonction "arbitre" ceci depuis la saison 2023/2024.

Mail, Courrier CDA/LIGUE/ FFE:

-Ras

TRAITEMENT DE DOSSIER MATCH CLUB / ARBITRAGE

Dossier 1

Match : Championnat U15 D1 : US LA RAVOIRE – FC NIVOLET, du 13/10/24

-Club du FC NIVOLET : Question, évocation sur les faits non réglementaires lors d'un match



Les faits : un arbitre sort du terrain pour aller voir une vidéo sur un portable, pour revenir sur ces décisions ?

Décision CDA

La Commission des arbitres n'est absolument pas d'accord sur cette gestion arbitrale faite abusivement par l'arbitre.

En ce qui concerne votre interrogation sur le contenu des formations initiales d'arbitrage et de l'application souhaité des lois du jeu,

Nous vous invitons, vous les dirigeants du club à venir à la prochaine de janvier 2025, vous pourrez vous rendre compte de ce que l'on apprend sur la fonction à nos futurs arbitres.

Par contre La Commission des Arbitres se pose une question en retour :

Existe-t-il une formation sur les incivilités orchestrées par vous dirigeants du monde du football Savoyard, trop souvent envers le corps arbitral. ??????

Dossier 2

Match : Championnat D3: US LA RAVOIRE II – A S BRISON ST INNOCENT, du 13/10/24

-Club de BRISON ST INNOCENT: Demande d'évocation sur les faits d'arrêt du match

Décision CDA

La Commission des arbitres est en attente de décision des commissions concernées par ce dossier (Commission de discipline et règlement)

Dossier 3

Match: APCR 2 – AS NOVALAISIE NNE 1 (n° 28959386), dimanche 20/10/24

-Club de APCR : Demande de faire rejouer le match, pour la raison suivante (absence d'arbitre assistant à partir de la 59 ème minute de jeu sur ordre de l'arbitre).

Rappel du règlement :

Pour les rencontres où aucun arbitre assistant officiel n'est désigné, chaque club en présence est tenu de fournir un arbitre assistant. Si ce rôle est assuré par un joueur, celui-ci ne pourra plus prendre part à la rencontre en tant que joueur. Le club qui s'y refuserait aurait match perdu par pénalité, les explications devant être portées sur la feuille de match.

Gestion du dossier :

L'arbitre n'aurait pas dû reprendre le match sans un arbitre assistant, l'arbitre a commis une faute d'arbitrage lors de la gestion de son match.

Pour la recevabilité de la faute d'arbitrage : Une réserve pour faute technique aurait dû être posée par votre capitaine, au moment du fait et avant la reprise du jeu du fait incriminé. Ce qui n'a pas été fait lors du match, et aucune annotation sur la feuille de match a été mentionnée.

Décision

Donc la Commission des arbitres ne reconnaît pas la faute d'arbitrage et transmet le dossier à la commission sportive pour validation et résultat du match.

Dossier 4

Match : Coupe PILLET U15 NIVOLET II – US CHARTREUSE GUIERS (n°29746589), du 20/10/24

-Club de U S CHARTREUSE GUIERS : Demande d'évocation sur faits d'intimidation envers un arbitre lors d'une prise de décision contre l'équipe locale.



Nous ne pouvons pas revenir sur le résultat du match,

Décision

Donc la Commission des arbitres transmet le dossier à la commission des coupes pour validation et résultat du match.

Demande CDA :

Par contre la Commission des arbitres demande à la Commission de discipline si ce n'est pas déjà fait d'ouvrir un dossier de discipline sur les faits d'intimidation et de prise de vidéo d'un spectateur des dirigeants du club de NIVOLET (rentrant sur le terrain sans autorisation) tous ces faits contre le corps arbitral

NOTE AUX CLUBS et ARBITRES

Concernant les frais de déplacement d'arbitrage:

Les arbitres pour les désignations qui sont à plus de 100kms ont comme référence le barème suivant :

N°10 : de 91 à 100 kms = 70,20 euros

Au-delà de 100kms c'est 0,77 euros du kms

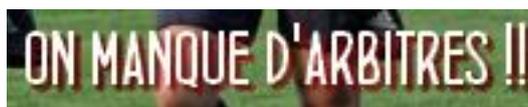
Et non 0,77 euros pour tous les kilomètres parcourus

La Commission des Arbitres demande aux clubs de faire respecter ce règlement, si vous rencontrez des difficultés avec un arbitre sur ces faits, merci de nous adresser un mail.

Ou même si vous le pouvez faites établir un règlement par chèque des frais de l'arbitre auparavant (bien sûr s'il n'y a pas de changement d'arbitre)

Déjà certains clubs le font.

NOTE AUX CLUBS



A l'attention des clubs : Présidents, Dirigeants, éducateurs

Notre district de SAVOIE au nombre de **25** arbitres (

Il est important de ne pas sous-estimer ce manquement que ce soit pour vous (statut d'Arbitrage) comme pour nous CDA (gestion de vos championnats)

Ne prenez pas à la légère ce manquement il est plus important de saison en saison.

Nous vous invitons à présenter vos futurs candidats à cette fonction (à la prochaine FIA, de **janvier 2025**)

Pensez à votre statut d'arbitrage



RESULTATS - FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE

**FORMATION INITIALE
EN ARBITRAGE**

A l'attention des clubs : Présidents, Dirigeants, éducateurs

Sont reçus sur la session d'Octobre 2024

Mme

Sandra FONTI (A S UGINE)

Mrs

Emir Efe AYOGAN (ES TARENTOISE)

Chris BINTCHA BATEK (E S MANIVAL)

Enzo CHATEL (FC VILLARGONTRAN)

Alessio DELL'OUO (FC VILLARGONDRAN)

Jonathan GINIAUX (ST PIERRE D'ALBIGNY)

Ilhane IDIR (U S SEMNOZ VIEUGY)

Ali KHAJJOU (F C AIX LES BAINS)

Dylan LEMAIRE (AS HAUTE COMBE)

Said MAAMRI (CA MAURIENNE)

Abdel Halim MOUNIB (HF CC)

Angelo PAROUNI (F C ST BALDOPH)

Maxime REIGNIER (ET S LE BOURGET LE LAC)

Dylan ROIGNAU (E S TARENTOISE)

Sont en situation d'échec sur la session d'Octobre 2024

Mrs

Ahmed Wafik BOINAHARI (F C LE NIVOLET) : note insuffisante

Scarl CALABER (F C HAUTE TARENTOISE) : note insuffisante

Soufiane EL HAOURI (C A MAURIENNE) : note insuffisante

Chamsedine GHANI (F C NIVOLET) : note insuffisante

Mrs

Khaled BOUDAUD (HF CC) : absent

Mendy KEITA (E S TARENTOISE) : absent

Mohamed NECHE (A S BARBERAZ) : absent

Adem Iyad REVADNIA (A S BARBERAZ) : absent

Rayane ACI (F C LE NIVOLET) : absent

**Vives félicitations aux candidats reçus,
Nous invitons les candidats en situation d'échec à refaire la formation
Sur la 2ème session de janvier 2025**



*Clubs, si vous êtes concernés par la réussite de votre ou vos candidat(s)
Vous pouvez dès à présent faire la demande de licence « Arbitre »
pour votre ou vos candidat(s)*

FORMATION LIGUE ARBITRAGE



INFORMATION :

A l'attention des arbitres désireux de passer l'examen Ligue de JANVIER 2025

*La CDA de SAVOIE
Demande aux arbitres de lui adresser un courrier ou mail d'inscription
Pour validation de candidature*

Les séances de formation seront définies prochainement (séances par Vidéo et séances au District)

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Le Président de CDA : M. Daniel DESMARIEUX (Président) : 06-75-93-17-52

Le Responsable Formation : M. Jacky MESTACH (Vice-Président) : 06-15-20-07-75

Les formateurs : M. Emmanuel BONTRON : 07-89-61-94-46
M. Evan BONTRON au 06-40-72-18-72





COMMISSION FAFA

Président : Christophe VALENTINO

Lundi 4 novembre 2024

Informations F.A.F.A. Equipement – Saison 2024/2025

La campagne F.A.F.A. 2024/2025 est ouverte.

Les collectivités/clubs souhaitant déposer un dossier de demande d'aide au titre du F.A.F.A. doivent informer le district avant le 31 janvier 2025.

Tous les dossiers devront être impérativement présentés par les collectivités.

Priorité sera donnée aux communes n'ayant pas encore reçu d'aide.

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2024/2025. La répartition s'effectuera au début de l'année 2025 (1er trimestre).

La Commission reste à votre disposition pour tous renseignements.

Veillez trouver ci-dessous le lien vous permettant d'accéder au cahier des charges 2024/2025 (documentation et imprimés)

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_24-25_vdef.pdf

Informations F.A.F.A. Transport – Saison 2024/2025

Note aux clubs de l'UO ALBERTVILLE et l'US GRIGNON :

Les demandes de F.A.F.A. TRANSPORT sont à saisir sur l'application, avec toutes les pièces requises, **avant le 24 novembre 2024.**

Après cette date plus aucun dossier ne sera recevable.



Le budget alloué pour la Savoie pour cette saison 2024/2025 est de 8000 €, montant qui pourra être éventuellement augmenté en fonction du nombre de dossiers des autres districts de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes ou diminué.

Date limite de saisie sur l'application avec toutes les pièces demandées 24 novembre 2024

La Commission reste à votre écoute pour tous renseignements concernant les modalités ainsi pour vous aider à construire le dossier.

Veillez trouver ci-dessous le lien vous permettant d'accéder au cahier des charges (documentation et imprimés)

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_transport-24-25_vdef.pdf

Note aux clubs

Les réponses aux courriels/courriers seront uniquement communiquées par voie de FOOT SAVOIE.

Equipement

ST BALDOPH :

La Commission accuse réception de votre convention.
En attente de signature du Président de la LauraFoot.

Réponse à LA BATHIE :

La Commission accuse réception de votre courriel pour votre projet d'éclairage du terrain d'honneur du stade d'Arbine.

Après étude de votre demande : votre projet serait éligible sous réserve de respect des consignes du cahier des charges FAFA Equipement et du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

Le dossier doit être présenté par votre collectivité.

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2024/2025. La répartition s'effectuera au début de l'année 2025 (1er trimestre).

**La Commission reste à votre disposition pour tous renseignements.
Date limite de dépôt des dossiers avant le 31 janvier 2025.**



Réponse à ST BERON (GAPS) :

La Commission prend note de votre courriel.

Merci de bien vouloir informer la Commission dès la fin des travaux pour programmer une visite.

Réponse à HAUTE COMBE :

La Commission prend note de votre courriel et vous contactera prochainement pour un rendez-vous.

Réponse à VILLARGONDRAN :

La Commission accuse réception de votre courriel concernant la réalisation d'un terrain synthétique sur la commune en lieu et place du terrain en pelouse naturelle et sur son futur classement.

La Commission des Terrains vous confirme que votre futur terrain synthétique mesurant 100*60 m, classé actuellement en T5, pourra conserver, ce classement avec ses dimensions existantes, sous réserve du respect de l'ensemble du règlement des Installations Sportives de la FFF.

Vous trouverez ci-après le lien vous permettant de télécharger ces règlements fédéraux :

<https://media.fff.fr/uploads/document/766379259a7fbb0519b1d628defbc45f.pdf>

Nous vous invitons à consulter, en première lecture, le tableau de synthèse (pages 140 à 143) qui résume les obligations réglementaires.

La Commission reste à votre disposition pour une éventuelle rencontre pour échanger sur votre projet.

Vous pouvez retrouver toutes les informations 2024/2025 sur le cahier des charges (documentation et imprimés) à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_24-25_vdef.pdf

Réponse à UGINE :

La Commission accuse réception de vos différents courriels concernant la création de nouveaux vestiaires du stade de Montmain.

Dans le dossier FAFA, vous pouvez saisir un taux de 20 % en sachant que le **maximum théorique** ne pourra dépasser la somme de 20 000 €.

Ce n'est qu'un montant théorique car la subvention finale accordée dépendra du nombre de dossiers et de la somme allouée à la Savoie.

Comme indiqué sur le PV n° 690, le district validera définitivement les montants des subventions fin janvier 2025 .

Priorité sera donnée aux communes n'ayant pas encore reçu d'aide.

Vous pouvez retrouver toutes les informations 2024/2025 sur le cahier des charges (documentation et imprimés) à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_24-25_vdef.pdf



Réponse à ST REMY DE MAURIENNE :

La Commission accuse réception de votre courriel concernant le projet de remplacement de l'éclairage du terrain municipal en par un éclairage LED.

Vous pouvez retrouver toutes les informations 2024/2025 sur le cahier des charges (documentation et imprimés) à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_24-25_vdef.pdf

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 4 Novembre 2024

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

Présents non élus : Magali BERLIOZ - Pierrette CATANIA – David CORMIER - Mohamed DAIF – Sandra FONTI – Mario LAURENCIN – Francis MOREL BIRON

INFORMATION AUX CLUBS

Tous les clubs seront informés de la démarche à suivre pour lire les PV de la Commission de Discipline.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.



Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

Secrétaire de la Commission de Discipline,
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

Informations

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.



Commission de Discipline du 4 novembre 2024 - Extraction sanctions suspensions fermes

Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
04/11/2024	D3	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	27/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	D3	Joueur	APREMONT FC	27/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	D3	Joueur	APREMONT FC	27/10/2024	1 Match Ferme par révoc sursis	11/11/2024
04/11/2024	D2	Joueur	C.A. YENNOIS	27/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	D2	Joueur	C.A. YENNOIS	27/10/2024	Auto + 1 match avec sursis	28/10/2024
04/11/2024	D1	Joueur	COGNIN SP.	27/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	D1	Joueur	ENT. S. DE TARENTEISE	26/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	D1	Joueur	ENT. S. DE TARENTEISE	26/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	Cadets U17 2	Joueur	ENT. VAL D HYERES	26/10/2024	Auto suffisant	27/10/2024
04/11/2024	D1	Joueur	ENT. VAL D HYERES	26/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	Cadets U17 2	Joueur	ENT. VAL D HYERES	26/10/2024	4 MF dont Auto + 1 match avec sursis	27/10/2024
04/11/2024	D2	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	27/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	D1	Dirigeant	F. C. CHAMBOTTE	26/10/2024	2 MF dont Auto+1MF par révoc sursis ou IF	27/10/2024
04/11/2024	D3	Joueur	F.C. BELLE ETOILE MERCURY	26/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	D2	Joueur	F.C. DU NIVOLET	27/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	D3	Joueur	F.C. LA ROCHETTE	20/10/2024	12 MF + 1 MF par révoc sursis ou IF	28/10/2024
04/11/2024	D4	Joueur	F.C. PONT	13/10/2024	10 Matchs Fermes dont Auto	14/10/2024
04/11/2024	D3	Joueur	F.C. ST BALDOPH	26/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	D3	Joueur	F.C. ST BALDOPH	26/10/2024	Auto suffisant	27/10/2024
04/11/2024	D2	Joueur	F.C. VILLARGONDRAN	27/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	D2	Joueur	F.C. VILLARGONDRAN	27/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	D5	Joueur	LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY	27/10/2024	4 MF dont Auto	28/10/2024
04/11/2024	D5	Joueur	LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY	27/10/2024	2 MF dont Auto	28/10/2024
04/11/2024	D3	Joueur	MONTMELIAN A.	27/10/2024	4 MF dont Auto + 1 match avec sursis	28/10/2024



Foot SAVOIE



PV N°695 du 6 novembre 2024

04/11/2024	D4	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	27/10/2024	1 Match Ferme par révoc sursis	11/11/2024
04/11/2024	Cadets U17 2	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	26/10/2024	4 MF dont Auto + 1 match avec sursis	27/10/2024
04/11/2024	Cadets U17 2	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	26/10/2024	4 MF dont Auto	27/10/2024
04/11/2024	D3	Joueur	U.S. DOMESSIN	27/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	D3	Joueur	U.S. DOMESSIN	27/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	D5	Joueur	U.S. DOMESSIN	27/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	D5	Joueur	U.S. GRAND MONT LA BATHIE	27/10/2024	4 MF dont Auto	28/10/2024
04/11/2024	D2	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	27/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	D2	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	27/10/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	11/11/2024
04/11/2024	D3	Joueur	U.S. MODANE	27/10/2024	4 MF dont Auto	28/10/2024

ANNEXES

- Amendes
- Rencontres
- Tableau des sommes dues
- Le droit à l'image des sportifs et l'utilisation des vidéos des manifestations sportives
- Informations Agir contre le Racisme

